



# I DÉLIBÉRATION 52-2025

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 octobre 2025

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	16
Absents	7
Procurations	2
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du 14 octobre 2025 (14/10/2025), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 20 octobre 2025 (20/10/2025) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (16)** : Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Excusés avec procuration (2)** : Monique LE MINEZ (procuration P. ROUGÉ), Nicolas COMTE (procuration M. ALEXANDRE)

**Absents (5)** : Loïc BOULBES, Mylène ROUCH, Ludovic BIARD, Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative au budget communal 2025 s'avère nécessaire en investissement et en fonctionnement afin de prendre en compte les nouveaux besoins en termes de dépenses et d'actualiser les recettes en conséquence.

Le montant de la DM2 en investissement est de : 412 080.54 €  
Le montant de la DM2 en fonctionnement est de : 76 026.72 €

Tableau en annexe

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la décision modificative N°2 au budget primitif 2025 telle que présentée par M. le Maire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre ROUGÉ

Le Maire,



